



Liège Airport. Un dimanche d'avril. Sous un incessant crachin, la Journée internationale des luttes paysannes se déroule en bordure du terrain d'aviation, symbole des expropriations et accaparement des terres agricoles au détriment des paysans. La Wallonie tarde à se doter d'un outil efficace contre les spéculateurs et à défendre la fonction nourricière de la terre.

# ACCAPAREMENT DES TERRES : DES PATATES, PAS DU BÉTON !

**I**l faut pousser au-delà de Horion-Hozémont, en direction de Velroux, pour se rendre compte de l'étendue des travaux liés à l'extension de l'aéroport de la cité ardente. Des hectares de terrassements et de monticules de terre rendent le paysage lunaire. Inexorablement, le grignotage des terres se poursuit puisqu'il serait question de trois cent cinquante hectares supplémentaires. Ces terrains accueilleront bientôt de nouveaux hangars, dont notamment ceux de l'entreprise de logistique Cainiao, filiale d'Alibaba. À côté d'un premier entrepôt actuel de trente mille mètres carrés, le géant chinois va construire trois ou quatre bâtiments en plus pour atteindre un total de cent mille mètres carrés d'ici 2024. La promesse de création de neuf cents emplois permet bien des audaces !

Dans ce décor déjà en travaux, le Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne (RÉSAP) organise sa journée de mobilisation le long des treillis entourant le bout de la piste de l'aéroport. Symboliquement, une plantation de patates est programmée sur ces terres vouées à une future bétonisation. Au son de « *Des légumes pas du bitume* », les manifestants armés de bêches, de grelinettes et de râpeaux entendaient dénoncer cette politique expansionniste.

## ARTIFICIALISATION

Brandi comme un nouveau fleuron du développement économique par les forces vives locales globalement unanimes (voir encadré), Liège Airport n'en reste pas moins, pour les mouve-

**« Pour moi qui fais de la vente à la ferme, moins j'ai de terres cultivables, plus il est difficile de faire tourner l'exploitation. »**

ments paysans et environnementaux, le symbole d'une excroissance dévastatrice qui encourage l'artificialisation des terres. Un petit symbole – diront certains – mais qui cache de vrais enjeux. En Wallonie, entre 1985 et 2022, ce sont cinq cent septante-sept kilomètres carrés (soit cinquante-sept mille

sept cents hectares) de terres agricoles qui ont été artificialisés, soit mille cinq cent soixante hectares par an en moyenne. Sur cette période, cela représente une perte de 6,6% de terres arables. Si cette perte est "normale" selon l'application du Plan de secteur, il faut y ajouter les modifications à ce Plan. « *Des zones non destinées à l'urbanisation (agricoles, forestières ou naturelles) sont converties principalement en zones d'activités économiques, ou zonings. Ainsi, en 2022, ce sont près de cent quatre-vingts hectares de terres agricoles qui ont fait l'objet de procédures pour être convertis en zones d'activités économiques* », estime le RÉSAP.

Marie-Hélène Lefèvre, sa porte-parole et responsable mobilisation chez FIAN Belgique (association internationale pour le droit à l'alimentation), ajoute : « *L'urbanisation qui s'étend*

*de plus en plus en Wallonie ne cesse de mettre une pression supplémentaire sur les terres agricoles. Quand elle progresse, ce sont autant d'hectares qui sont retirés à l'activité agricole et, dans un contexte d'absence totale de régulation du marché, cette urbanisation participe à l'explosion du prix du foncier.* »

On parle parfois de cinquante mille euros à l'hectare, mais c'est souvent bien plus. Un prix hallucinant et inaccessible pour les jeunes paysans, et surtout pour les repreneurs qui doivent assurer la régénération de ce secteur. « *De plus, cette urbanisation est elle-même exacerbée par une série d'usages concurrentiels des terres agricoles qui ne sont pas utilisées pour leurs fonctions nourricières, mais pour des activités de loisirs (comme les pâturages de chevaux ou la culture de sapins de Noël) ou pour la production d'agrocarburant qui ne règle en rien l'effet sur le changement climatique.* »

## AUCUNE RÉGLEMENTATION

Une analyse que rejoint ce jeune agriculteur qui cultive – entre autres – un terrain, propriété de l'aéroport. « *Sa société gestionnaire (Sowaer) a conclu un bail emphytéotique avec la commune de Alleur qui me le loue*, explique-t-il. *Dans les conditions de ce bail, la commune devra en faire un espace dédié à une zone écologique et de loisirs. Les quatorze hectares vont devenir un "bois sportif" d'après ce que l'on entend. Pour moi qui fais de la vente à la ferme, moins j'ai de terres cultivables, plus il est difficile de faire tourner l'exploitation. La question est globale. Moins il y a de terres agricoles, plus on doit importer. Le gros problème, ici, par rapport à la France, c'est qu'il n'y a aucune réglementation, tout le monde peut acheter des terres agricoles. Plus il y a d'investisseurs, plus les prix montent. On a atteint maintenant un niveau où ce n'est plus rentable économiquement. Je ne peux pas me permettre de racheter des terres. Les plus petites peuvent aller de cinquante à soixante mille euros l'hectare. Et pour de plus grandes zones, certains vont donner jusqu'à cent mille euros l'hectare.* »

## ZONINGS MONOFONCTIONNELS

Didier, agriculteur à Court-Saint-Étienne, est venu par solidarité. « *Il faut attirer l'attention des citoyens et des responsables politiques pour qu'ils prennent conscience de la nécessité de préserver la terre et de l'urgence d'une politique de 'stop béton'. La Wallonie promet cela pour 2050. Mais la Flandre l'a fait pour 2035 ou 2040. Comme habitant du Brabant wallon, j'observe que des immobilières néerlandophones investissent dans notre région. Ce ne sont absolument pas des agriculteurs : Matexi, BVI et autres CBRE... Ce sont de grosses sociétés du nord du pays ou de la Région bruxelloise qui n'ont aucune limite financière. Ils s'accaparent tous les terrains en zones d'extension d'habitat, en zone d'habitat et autres. Ils lancent des projets pharaoniques. Dans la vallée de la Dyle, entre Court-Saint-Étienne et Ottignies, plus de dix mille nouvelles habitations sont prévues à l'échéance 2050.* »

La pression dans le Brabant wallon est confirmée par la députée wallonne Hélène Ryckmans (Ecolo) : « À Wavre, on a vendu des terres agricoles pour le déménagement de la clinique d'Otignies alors qu'on aurait pu la mettre plus près d'une gare. On a vite fait d'aller prendre des terres agricoles dès que c'est une grosse infrastructure, car on ne peut pas démolir un quartier entier et exproprier des gens, cela ne se fait plus. Mais cela produit un impact sur le foncier. » Pourtant, la Wallonie compte trois mille sept cent vingt hectares de friches et d'anciens sites industriels qui pourraient être réaffectés. Mais les promoteurs privilégient les terrains non bétonnés, plus faciles et moins coûteux à convertir. Et la Wallonie persiste, à travers ses nombreuses intercommunales, à financer la création de zonings monofonctionnels, destructeurs de terres agricoles.

## ENQUÊTE PUBLIQUE

La contradiction est donc bien réelle entre la préservation des surfaces agricoles et le tout développement économique ou urbain. Pour la députée Ryckmans, « elle montre que les intérêts sont en tension, coincés entre les compétences de deux ministres wallons MR : Willy Borsus (Économie, Aménagement du territoire, Agriculture) et Adrien Dolimont (Aéroports et Budget). Il y a effectivement une vraie contradiction à aller utiliser des terres agricoles - les meilleures et les plus fertiles - pour l'agrandissement de l'aéroport. Elle n'est pas la seule, dans beaucoup d'endroits on fait des choix de développement économique pour des zonings, des activités économiques, des hôpitaux... »

Les Assises de la Terre, lancées en novembre et décembre 2022 par le ministre Borsus, permettront-elles de sortir de ces contradictions ? Pour Marie-Hélène Lefèvre, le RésAP reste « mitigé ». « Pendant les Assises, suite à un processus de présentation d'un travail de recherche de l'administration, les associations ont envoyé leurs documents de propositions. Cela n'a pas constitué un vrai travail commun pour réfléchir et avancer ensemble. L'enjeu essentiel dans la question foncière - qui est la régulation du marché pour définir qui peut acheter la terre, pour quoi faire et à quel prix - n'est pas du tout exploré par le ministre Borsus. Ce n'est pourtant pas irréaliste. En France, le système des Sociétés d'aménagement

foncier et d'établissement rural (SAFER) permet cette régulation. Ce sont des outils perfectibles et adaptés à leur contexte. Rien n'empêche la Wallonie d'adapter le sien. »

En avril 2023, le Gouvernement wallon se mettait d'accord sur la révision du Code de Développement du Territoire (qui définit les règles en termes d'aménagement) et sur le Schéma de Développement territorial (un document d'orientation stratégique). Il envisage, par exemple, d'éviter l'étalement en proposant le concept de centralité dans l'aménagement du territoire, ou l'exigence d'un permis d'urbanisme pour tout nouveau commerce à partir de deux cents mètres carrés. Mais le projet reste flou sur les exceptions économiques qui permettraient de tenir compte des « besoins raisonnables d'extension des entreprises ». La porte-parole du RésAP ajoute : « À l'heure actuelle, on ne voit pas encore toutes les retombées de ces Assises. La première chose est de rappeler la nécessité de préserver les terres. Dans le projet de 'stop béton', on parle juste de freiner l'étalement urbain, pas de protéger les terres pour ce qu'elles permettent de produire. Le Code wallon de l'agriculture ne se traduit pas encore de manière tangible. »

**« Dans le projet de 'stop béton', on parle juste de freiner l'étalement urbain, pas de protéger les terres pour ce qu'elles permettent de produire. »**

Certes, tout ce travail prendra du temps. Mais l'échéance 2050 du 'stop béton' semble bien éloignée. « Oui, on peut considérer que c'est tard, estime Hélène Ryckmans, mais il faut pouvoir assurer une prévisibilité sur ce qui va être fait. Les terres agricoles concernent des enjeux à long terme. Il est difficile de mettre en oeuvre une telle réforme rapidement. Maintenant, on aurait pu s'y atteler plus tôt. » De leur côté, les citoyens pourront donner leur avis lors d'une enquête publique lancée par la Région wallonne du 30 mai au 14 juillet 2023. ■

[luttrespaysannes.be/](https://luttrespaysannes.be/) [agriculture.wallonie.be/foncier-agricole-actualites](https://agriculture.wallonie.be/foncier-agricole-actualites)  
Enquête publique - révision du Schéma de développement du territoire (SDT) - du 30/05 au 14/07 2023. [sdt.wallonie.be/](https://sdt.wallonie.be/)

## DE L'EMPLOI... MAIS LEQUEL ?

Une récente étude de l'ULiège et du Bureau économique de la Province de Liège confirme que l'aéroport totaliserait dix mille neuf cent soixante emplois (soit neuf mille deux cents équivalents temps plein). La part de l'emploi direct représente à peu près la moitié (cinq mille cent postes, soit quatre mille trois cent vingt ETP). Entre les tenants de l'expansion de l'aéroport et les organisations paysannes, la question est donc délicate. « Il faut faire des arbitrages, estime la députée wallonne Hélène Ryckmans. De quels types d'emplois parle-t-on ? Face aux discours de leur relocalisation et de développement économique, on doit s'assurer que ce sont des emplois qui resteront durablement dans ces endroits-là et ne seront pas soumis à des choix d'investisseurs étrangers. Nous n'avons pas encore les outils pour le faire. On ne met pas suffisamment de verrous en place. C'est le crédo libéral qui dit qu'il faut attirer les investisseurs, sans s'assurer de la pérennité. »

Pour Marie-Hélène Lefèvre, du RésAP, « dans l'argumentation qui défend les onze mille emplois directs et indirects, on oublie de dire que ce sont 1,24 milliard d'argent public qui ont déjà été injectés dans l'aéroport. Alors que, pour le financement de la transition agroécologique, cent vingt-quatre millions d'euros l'ont été. Nous trouvons ironique que l'on ne mentionne jamais que les emplois dans l'agriculture, dans la transformation alimentaire et dans la transition sont souhaitables et, à l'inverse d'un aéroport, n'ont pas les désavantages d'augmenter la production des gaz à effets de serre. Poursuivre le développement de Liège-Bierset va ruiner tous les efforts de la Wallonie en termes de réduction de ces gaz. Nous ne disons pas que nous ne voulons pas d'emplois, mais une forme différente. Cela nécessite une vision à plus long terme et un investissement en ce sens. » (St.G.)

# La griffe de Cécile Bertrand



## INDICES

### REMARQUÉ.

Le bréviaire de l'abbaye Saint-Adrien de Grammont, conservé à Maredsous, vient d'être distingué comme trésor par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a été réalisé en 1450 sous le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

### BRÛLÉS.

Il y aura 600 ans le 1<sup>er</sup> juillet, deux moines augustins étaient brûlés vifs à Bruxelles. Henri Voes et Jan van Essen seront les premiers martyrs de la Réforme protestante. Ils inspireront le cantique de Luther *Un nouveau chant nous est donné*, ouvrant le long chemin vers la liberté religieuse en Occident.



### RESTREINT.

Lors de son voyage à Budapest, le pape y a constaté un « incroyable restaurationnisme » contre le concile Vatican II. Afin de contrer cette « maladie nostalgique », il y a restreint la possibilité de célébrer la messe selon le rite pré-conciliaire.

### ÉCOLOGIQUE.

"Église verte" est un label français lancé par les Églises catholique, protestante et orthodoxe afin d'aider paroisses, Églises locales, œuvres, mouvements, monastères et établissements chrétiens à s'engager pour le soin de la Création. Depuis 2020, 820 communautés se sont déjà engagées dans la démarche. ([egliseverte.org](http://egliseverte.org))